

Communiqué de presse

5 mai 2022

« Continuons à former les étudiants que l'Ukraine avait choisi d'accueillir »

Par une motion adoptée à l'unanimité de sa commission de la formation et de la vie universitaire le 7 avril 2022, l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) a demandé au Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation les moyens nécessaires pour accueillir tous les étudiants et toutes les étudiantes ayant fui l'Ukraine, sans distinction de nationalité.

Partageant les valeurs d'inconditionnalité de l'accueil des réfugié·es et des exilé·es portées par le réseau MEnS (Migrants dans l'enseignement supérieur), l'Université Bordeaux Montaigne demande que les étudiant·es de toute nationalité bénéficient des mêmes mesures de protection temporaire que les étudiant·es ukrainien·nes.

Depuis le début du mois de mars, l'université a accueilli plusieurs étudiant·es dans ses formations, et est en contact régulier et personnalisé avec des étudiant·es, ayant notamment fui la ville de Kharkiv et qui sont désormais hébergé·es dans la région, pour leur donner la possibilité de poursuivre leurs études à Bordeaux Montaigne à la rentrée 2022.

Contrairement à ce que déclare le communiqué de presse du Poing levé Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne est consciente des traumatismes vécus par les étudiant·es ayant fui la guerre, aggravés par l'absurdité de la situation administrative de celles et ceux qui sont sous la menace d'une obligation de quitter le territoire français. La communauté universitaire est mobilisée pour leur trouver une place dans ses formations afin de garantir, à celles et ceux qui pourront être hébergé·es près de Bordeaux ou d'Agen, des conditions d'accueil décentes, respectueuses de leur dignité et correspondant à leur choix d'études.